

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-17

Séance du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni exceptionnellement à la Maison du Grand Veymont sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Octavie Martin, Jac Samson, Michel Pecoul, Fatima Chomat, Didier Riche, Bertrand Lecuyer, Dominique Greslou

Représentée :

Absents :

Secrétaire :

VOTE : 9 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION

2024-17 Demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire présente

En février 2024, le département a accepté de modifier les règles d'attributions des subventions dans le cadre des Conférences Territoriales à la demande de Gresse-en-Vercors, avec l'appui de la Communauté des Communes du Trièves et l'accord des élus du territoire.

Ce contexte favorable permet à la commune de faire des demandes de subventions pour des investissements au bénéfice de la Régie des Remontées Mécaniques de la commune de Gresse-en-Vercors. La demande doit s'inscrire dans un plan d'investissement triennal pour être recevable.

La demande de la commune pour la période 2024-2026 comprend (i) l'aménagement et la sécurisation des remontées mécaniques, (ii) la grande inspection du télésiège du Blanchon, (iii) l'optimisation du domaine skiable.

Coûts en EURO HT	2024		2025		2026	
	coût	subventions (50%)	coût	subventions (50%)	coût	subventions (50%)
Aménagement/sécurisation des RM	21 551 €	10 776 €	12 506 €	6 253 €	8 891 €	4 446 €
Grande Inspection télésiège	17 788 €	8 894 €	17 010 €	8 505 €	9 030 €	4 515 €
Optimisation domaine nordique	9 000 €	4 500 €	119 287 €	59 644 €	- €	- €
TOTAL	48 339 €	24 170 €	148 803 €	74 402 €	17 921 €	8 961 €
Reste à charge pour la commune		24 170 €		74 402 €		8 961 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les projets ci-dessus et les plans de financement afférents
- AUTORISE monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du département portant sur le financement du plan d'investissement pluriannuel 2024-2026
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 11 avril 2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le Code Général de la Fonction publique.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis selon la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, notamment eu égard à la qualification et à l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante, DECIDE :

- Qu'à compter du 1^{er} mai, il est créé un emploi de rédacteur territorial dans les conditions exposées ci-dessus
- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité
- Que le tableau des effectifs ainsi proposé est adopté

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 11/04/2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-30

Séance du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Maison du Grand Veymont sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Octavie Martin, Jac Samson, Michel Pecoul, Fatima Chomat, Didier Riche, Bertrand Lecuyer, Dominique Greslou

Représentée :

Absents :

Secrétaire :

VOTE : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2024-30-Approbation du Budget Primitif 2024 budget Eau et Assainissement

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024. L'ensemble des crédits par chapitre et opérations, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés. Le budget s'établit ainsi :

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent
Fonctionnement								
Dépense	390 565,49	390 565,49	327 585,52	83,87		346 419,45	346 419,45	88,70
Recette	390 565,49	390 565,49	381 448,52	97,67	53 863,00	353 927,46	407 790,46	104,41
Total Fonctionnement	0,00	0,00	53 863,00	0,00	53 863,00	7 508,01	61 371,01	
Investissement								
Dépense	1 039 127,83	1 039 127,83	249 830,66	24,04		355 086,52	355 086,52	34,17
Recette	1 039 127,83	1 039 127,83	787 254,15	75,76	537 423,50	364 644,71	902 068,21	86,81
Total investissement	0,00	0,00	537 423,50	0,00	537 423,50	9 558,19	546 981,69	
Total DEPENSE	1 429 693,32	1 429 693,32	577 416,17	40,39		701 505,97	701 505,97	49,07
Total RECETTE	1 429 693,32	1 429 693,32	1 168 702,67	81,74	591 286,50	718 572,17	1 309 858,67	91,62
Total GENERAL	0,00	0,00	591 286,50	0,00	591 286,50	17 066,20	608 352,70	

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2024 Eau et Assainissement au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Gresse-en-Vercors, le 11/04/2024
Monsieur Jean-Marc BELLOT
Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-29

Séance du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Maison du Grand Veymont sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Octavie Martin, Jac Samson, Michel Pecoul, Fatima Chomat, Didier Riche, Bertrand Lecuyer, Dominique Greslou

Représentée :

Absents :

Secrétaire :

VOTE : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2024-29-Approbation du Budget Primitif 2024 budget Equipements Touristiques

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024. L'ensemble des crédits par chapitre et opérations, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés. Le budget s'établit ainsi :

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent
Fonctionnement								
Dépense	409 323,52	409 323,52	403 740,06	98,64	3 762,17	314 484,05	318 246,22	77,75
Recette	409 323,52	409 323,52	399 950,89	97,71		318 246,22	318 246,22	77,75
Total Fonctionnement	0,00	0,00	-3 789,17	0,00	-3 762,17	3 762,17		
Investissement								
Dépense	231 281,88	231 281,88	133 133,06	57,56		149 175,73	149 175,73	64,50
Recette	336 305,53	336 305,53	282 493,59	84,00	149 360,53	159 055,67	308 416,20	91,71
Total investissement	105 023,65	105 023,65	149 360,53	0,00	149 360,53	9 879,94	159 240,47	
Total DEPENSE	640 605,40	640 605,40	536 873,12	83,81	3 762,17	463 659,78	467 421,95	72,97
Total RECETTE	745 629,05	745 629,05	682 444,48	91,53	149 360,53	477 301,89	626 662,42	84,04
Total GENERAL	105 023,65	105 023,65	145 571,36	0,00	145 598,36	13 642,11	159 240,47	

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 Equipements Touristiques au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Gresse-en-Vercors, le 11/04/2024
 Monsieur Jean-Marc BELLOT
 Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Commune de GRESSE en VERCORS
 N° 2024-28

Séance du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Maison du Grand Veymont sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Octavie Martin, Jac Samson, Michel Pecoul, Fatima Chomat, Didier Riche, Bertrand Lecuyer, Dominique Greslou

Représentée :

Absents :

Secrétaire :

VOTE : 8 POUR 3 CONTRE 0 ABSTENTION

2024-28- Approbation du Budget Primitif 2024 BUDGET GENERAL

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024. L'ensemble des crédits par chapitre et opérations, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés. Le budget s'établit ainsi :

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif / Budget voté (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent
Fonctionnement								
Dépense	1 609 929,18	1 617 929,18	1 203 076,05	74,36		1 528 413,61	1 528 413,61	94,47
Recette	1 609 929,18	1 617 929,18	1 586 557,33	98,06	97 771,61	1 430 642,00	1 528 413,61	94,47
Total Fonctionnement	0,00	0,00	383 481,28	0,00	97 771,61	-97 771,61		
Investissement								
Dépense	691 325,04	586 325,04	491 610,63	83,85	285 709,67	1 032 717,33	1 318 427,00	224,86
Recette	691 325,04	586 325,04	205 900,96	35,12		1 318 427,00	1 318 427,00	224,86
Total investissement	0,00	0,00	-285 709,67	0,00	-285 709,67	285 709,67		
Total DEPENSE	2 301 254,22	2 204 254,22	1 694 686,68	76,88	285 709,67	2 561 130,94	2 846 840,61	129,15
Total RECETTE	2 301 254,22	2 204 254,22	1 792 458,29	81,32	97 771,61	2 749 069,00	2 846 840,61	129,15
Total GENERAL	0,00	0,00	97 771,61	0,00	-187 938,06	187 938,06		

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 BUDGET GENERAL au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Gresse-en-Vercors, le 11/04/2024
 Monsieur Jean-Marc BELLOT
 Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Commune de GRESSE en VERCORS
 N° 2024-24

Séance du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Maison du Grand Veymont sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Octaviè Martin, Jac Samson, Michel Pecoul, Fatima Choma, Didier Riche, Bertrand Lecuyer, Dominique Greslou

Représentée :

Absents : Jean-Marc Bellot

Secrétaire :

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 3 ABSTENTION

2024-24- Approbation du compte administratif 2023 du budget Eau et Assainissement

Sous la présidence de Coralie Capel Stoltz, première adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Eau et Assainissement qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 327 585,52	G 340 340,66	G-A 12 755,14
	Section d'investissement	B 249 830,65	H 172 782,99	H-B -77 047,66
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 41 107,86 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 614 471,16 (si excédent)	
		-	-	
TOTAL (réalisations + reports)		P= 577 416,17 A+B+C+D	Q= 1 168 702,67 G+H+I+J	=Q-P 591 286,50

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de voter le compte administratif de l'année N-1 avant le 1er juin de l'année N,
 Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, hors de la présence de M. BELLOT Jean-Marc, Maire, qui quitte la salle au moment du vote :

- APPROUVE le compte administratif 2023 pour le budget Eau et Assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Gresse-en-Vercors, le 11/04/2024
 Monsieur Jean-Marc BELLOT
 Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-21

Séance du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 avril 2024, s'est réuni exceptionnellement à la Maison du Grand Veymont sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Octavie Martin, Jac Samson, Michel Pecoul, Fatima Chomat, Didier Riche, Bertrand Lecuyer, Dominique Greslou

Représentée :

Absents :

Secrétaire :

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 3 ABSTENTION

2024-21 - Approbation du compte de gestion 2023 du budget Eau et Assainissement

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de voter le compte de gestion de l'année N-1 avant le 1er juin de l'année N,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour le budget Eau et Assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 11/04/2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-20

Séance du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni exceptionnellement à la Maison du Grand Veymont sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Octavie Martin, Jac Samson, Michel Pecoul, Fatima Chomat, Didier Riche, Bertrand Lecuyer, Dominique Greslou

Représentée :

Absents :

Secrétaire :

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 3 ABSTENTION

2024-20- Approbation du compte de gestion 2023 du budget des Equipements Touristiques

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de voter le compte de gestion de l'année N-1 avant le 1er juin de l'année N,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour le budget des Equipements Touristiques. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 11/04/2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-19

Séance du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni exceptionnellement à la Maison du Grand Veymont sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Octavie Martin, Jac Samson, Michel Pecoul, Fatima Chomat, Didier Riche, Bertrand Lecuyer, Dominique Greslou

Représentée :

Absents :

Secrétaire :

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 3 ABSTENTION

2024-19- Approbation du compte de gestion 2023 du BUDGET GENERAL

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de voter le compte de gestion de l'année N-1 avant le 1er juin de l'année N,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour le budget GENERAL. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 11/04/2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



